

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 04636
Numéro SIREN : 397 480 930
Nom ou dénomination : BOUYGUES TELECOM

Ce dépôt a été enregistré le 01/06/2021 sous le numéro de dépôt 69020

BOUYGUES TELECOM
Société Anonyme au capital de 819 698 624,76 €
Siège Social : 37-39 rue Boissière - 75116 Paris
397 480 930 R.C.S. Paris
(la « Société » ou « **BOUYGUES TELECOM** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le seize avril à onze heures trente,

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis par voie de visioconférence, sur convocation de leur Président.

Etaient présents :

- Richard VIEL-GOUARIN, Président Directeur Général,
- Olivier ROUSSAT, Administrateur,
- Olivier BOUYGUES, Administrateur,
- BOUYGUES SA, Administrateur, représentée par Pascal GRANGE,
- JCDECAUX Holding, Administrateur, représentée par Gwenaëlle PEYRAUD,
- Edward BOUYGUES, Administrateur,
- Charlotte BOUYGUES, Administrateur,
- Christine BELLIN, Administrateur,
- Arnaud VAN EECKHOUT, Censeur.

Assistaient également à la séance :

- Anne FRIANT, Directeur juridique,
- Benoît TORLOTING, Directeur Général Délégué,
- Nicolas PFEUTY, représentant du cabinet ERNST & YOUNG ET AUTRES, Commissaire aux Comptes,
- Marc BIASIBETTI, représentant du cabinet MAZARS, Commissaire aux Comptes,
- Olivier LOUISE, représentant du Comité Social et Economique Central,
- Mariannick CAILLE TARRADE, représentante du Comité Social et Economique Central,
- Christophe ERMERY, représentant du Comité Social et Economique Central,
- Anthony BUREAU, représentant du Comité Social et Economique Central.

Richard VIEL-GOUARIN souhaite la bienvenue à tous les participants.

Il constate que plus de la moitié des Administrateurs sont présents et que, le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

5. NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Président propose au Conseil de nommer, à compter de ce jour, Monsieur Benoît TORLOTING en qualité de Directeur Générale Délégué de la Société.

Benoît TORLOTING exercera les fonctions de Directeur Général Délégué pendant la durée du mandat du Président Directeur Général, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le Président précise que la mission du Directeur Général Délégué consiste à assister le Président Directeur Général dans toutes ses missions de direction et de gestion de la Société.

Cette évolution ne modifie pas l'organisation actuelle de Bouygues Telecom, Benoît TORLOTING restant plus particulièrement en charge de la Direction des Opérations Grand Public, Entreprise et Diversification et de la Direction du Réseau.

Le Président rappelle que conformément à l'article L. 225-56 II alinéa 2 du Code de commerce, le Directeur Général Délégué dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Enfin, le Président précise que si son mandat de Président Directeur Général cessait ou s'il était empêché d'exercer ses fonctions, Benoît TORLOTING conserverait, sauf décision contraire du Conseil d'administration, ses fonctions et attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

En conséquence de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, nomme, à compter de ce jour, Monsieur Benoît TORLOTING en qualité de Directeur Général Délégué de la Société pour la durée du mandat du Président Directeur Général, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Monsieur Benoît TORLOTING, après avoir remercié le Conseil de sa confiance, déclare accepter ce mandat et remplir les conditions fixées par la loi pour l'exercer.

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Anne Guille